

APPEL A PROJETS 2015

Le dispositif « Aide à l'émergence ESS » a permis de soutenir, depuis son lancement en avril 2013, **24 projets** sur le département du Pas-de-Calais.

Les projets soutenus sont relativement variés : café des enfants, service de livraison pour personnes âgées, micro-crèche, laverie sociale, aide à la mobilité, activités culturelles,

Avec pour ambition de créer plus de 60 ETP, ces projets sont majoritairement portés par des structures en création.

Pour rappel, l'aide à l'émergence ESS a pour objectif :

- ↳ Permettre à une entreprise sociale et solidaire de conduire dans les meilleures conditions l'élaboration et l'expérimentation de son projet de création d'une nouvelle activité économique potentiellement créatrice d'emplois.
- ↳ Permettre aux porteurs d'acquérir et de mobiliser les ressources techniques et la méthodologie nécessaire pour monter un projet économiquement viable.

Ce dispositif est ouvert :

- Aux structures relevant du champ de l'Economie Sociale et Solidaire (associations, coopératives, SIAE, entreprises bénéficiant de l'agrément Entreprise Solidaire) **en phase de création**
- Aux structures relevant du champ de l'Economie Sociale et Solidaire (associations, coopératives, SIAE, entreprises bénéficiant de l'agrément Entreprise Solidaire) en **phase de développement** qui souhaitent élaborer et expérimenter une nouvelle activité économique potentiellement créatrice d'emploi répondant à l'une des thématiques prioritaires suivantes :
 - *Emplois des Jeunes de moins de 30 ans/emplois des bénéficiaires du RSA,*
 - *Projets situés en ZUS ou en faveur de l'emploi des habitants des ZUS*
 - *Economie circulaire*
 - *Services à la personne*
 - *Mobilité durable*

Le projet de création ou de développement doit permettre de créer à minima un emploi à mi-temps via :

- La création ex nihilo d'un emploi (en CDD ou CDI)
- Ou la transformation en CDI d'un contrat à durée déterminée existant au sein de la structure
- Ou la consolidation d'un emploi à temps partiel en temps plein

Les caractéristiques du financement :

Il s'agit d'une subvention à hauteur maximum de **15 000 €** par projet et/ou **80% du budget** du projet (salaires, achat, fonctionnement, ...)

La procédure :

- Le dossier de demande (sur simple demande ou sur le site Internet de Pas de Calais Actif) est à compléter et à renvoyer à Pas de Calais Actif.
- Pas-de-Calais Actif prend contact avec la structure et convient d'un premier rendez-vous.
- Une analyse du dossier est ensuite réalisée et présentée à un comité d'engagement.

Le calendrier 2015 des comités d'engagement :

- Courant octobre avec date limite de dépôt des dossiers fixée au 15/09/2015
- Courant décembre avec date limite de dépôt des dossiers fixée au 15/11/2015

L'aide à l'émergence ESS est financée par :

